



[www.adepae.org](http://www.adepae.org)



Antenne de la Grande Orientale

**Prévention et Gestion des conflits dans la Province de l'Ituri**

**RAPPORT D'ENQUETE SUR LA CARTOGRAPHIE DES  
CONFLITS ACTUELS EN PROVINCE DE L'ITURI**

**Etude réalisée par :**

**ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PAIX ENDOGENES (ADEPAE)**

**Avec l'appui financier et technique du Fonds Social de la République Démocratique du  
Congo**

**Bunia, Juin 2018**

## **TABLE DES MATIERES**

TABLE DES MATIERES .....	ii
LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES GRAPHIQUES .....	vi
LISTE DES ANNEXES.....	vii
ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	viii
APROPOS D’ADEPAE.....	ix
REMERCIEMENTS .....	x
RESUME.....	xi
CHAPITRE I. CONTEXTE, OBJECTIFS, ZONES ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	1
I.1. Contexte et objectifs de la recherche .....	1
1.1.1. Contexte .....	1
1.1.2. Objectifs de la recherche .....	2
1.2. Méthodologie, résultats et zones de la recherche.....	3
1.2.1 Méthodologie.....	3
1.2.2 Résultats de la recherche .....	3
1.2.3. Zones de recherche.....	4
1.3. Echantillonnage et analyse des données.....	4
1.3.1. Echantillonnage.....	4
1.3.2 Approches d’analyse des données.....	5
1° Approche qualitative.....	5
2° Approche quantitative.....	6
Chapitre II. TYPOLOGIE DES CONFLITS DANS LA PROVINCE DE L’ITURI .....	7
2.1. CONFLITS DANS LE TERRITOIRE DE MAMBASA.....	7
2.1.1 Classification des conflits dans le Territoire de Mambasa.....	7
2.1.1.2. Conflits fonciers .....	9
2.1.3 Conflits armés : .....	9

2.1.4 Conflits de pouvoir :.....	10
2.2. CONFLITS DANS LE TERRITOIRE D'IRUMU .....	11
2.2.1 Classification des conflits dans le territoire d'Irumu .....	11
2.2.2. Conflits fonciers .....	12
2.2.3. Conflits de pouvoir.....	13
2.2.4 Conflits armés .....	14
2.2.5 Conflits identitaires : .....	14
2.3 CONFLITS DANS LE TERRITOIRE DE DJUGU .....	15
2.3.1 Classification des conflits dans le Territoire de Djugu .....	15
2.3.2. Conflits fonciers : .....	16
a) Conflit opposant les agriculteurs aux éleveurs.....	16
b) Conflit entre les grands concessionnaires et les exploitants agricoles .....	16
c) Conflit foncier opposant les déplacés aux autochtones.....	16
2.3.3. Conflits de pouvoir.....	17
2.3.4. Conflit identitaire : .....	17
2.4 CONFLITS EN TERRITOIRE DE MAHAGI .....	17
2.4.1 Classification des conflits dans le Territoire de Mahagi .....	18
2.4.2. Conflits fonciers .....	19
2.4.3. Conflits de pouvoir.....	20
2.4.5. Conflit familial .....	20
2.4.6.Conflit frontalier :.....	20
2.4.7 Conflit identitaire .....	21
2.5. CONFLITS EN TERRITOIRE D'ARU. ....	21
2.5.1 Classification des conflits dans le Territoire d'Aru .....	22
2.5.2. Conflit foncier .....	23
2.5.3. Conflit de pouvoir .....	23
2.5.4. Conflits frontaliers.....	24

2.5.5. Conflits conjugaux .....	24
2.5.6 Conflit identitaire .....	24
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS ET RECOMMANDATIONS.....	26
3.1 Principaux constats.....	26
3.1.1 Persistance des conflits fonciers et crise de la gouvernance foncière .....	27
3.1.2. Conflits armés. ....	30
3.1.3 Persistance des conflits identitaires .....	30
3.1.4. Conflits de pouvoir.....	31
3.1.5 Conflits familiaux et l'émergence d'une « culture de violence ».....	32
3.2 RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS.....	32
3.2.1. Par rapport aux conflits fonciers : .....	32
3.2.2. Par rapport aux conflits armés.....	33
3.2.3. Par rapport aux conflits identitaires .....	34
3.2.4 Par rapport aux conflits de pouvoir .....	35
3.2.5. Par rapport aux conflits familiaux .....	36
3.2.6. Actions conduites dans la Province d'Ituri.....	36
CONCLUSION .....	38
BIBLIOGRAPHIE .....	40
EQUIPE D'ENQUETEURS .....	40

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Statistique des personnes rencontrées par catégorie : .....	5
Tableau 2 . Typologie des conflits dans le territoire de Mambasa.....	8
Tableau 3 . Typologie des conflits dans le territoire d'Irumu .....	11
Tableau 4 . Typologies des conflits dans le Territoire de Djugu .....	15
Tableau 5 . Typologies des conflits dans le Territoire de Mahagi .....	18
Tableau 6 . Typologies des conflits dans le Territoire d'Aru.....	22
Tableau 7: classification des conflits en Province de l'Ituri .....	26

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique 1: Classification des conflits dans le Territoire de Mambasa.....	8
Graphique 2 : Classification des conflits dans le Territoire d'Irumu .....	12
Graphique 3 : Classification des conflits dans le Territoire de Djugu .....	15
Graphique 4 : Classification des conflits dans le Territoire de Mahagi .....	18
Graphique 5 : Classification des conflits dans le territoire de Aru .....	22
Graphique 6 : Classification des conflits dans la Province de l'Ituri.....	26

**LISTE DES ANNEXES**

ANNEXE1 :QUESTIONNAIRE D'ENQUETE ..... 41  
ANNEXE 2 : CARTE DE LA PROVINCE DE L'ITURI..... 44

## **ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES**

%	: Pourcentage
ADEPAE	: Action pour le Développement et la Paix Endogènes
ADF/NALU	: Alliance of Democratic Forces/National Army of Liberation of Uganda
ASBL	: Association Sans But Lucratif
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FRPI	: Force de Résistance Patriotique de l'Ituri
FSRDC	: Fonds Social de la République Démocratique du Congo
ICCN	: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
ISSSS	: Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et à la Stabilité de l'Est de la RDC
LRA	: Lord Resistance Army
MONUC	: Mission d'Observation de Nations Unies pour le Congo
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RDC	: République Démocratique du Congo
STAREC	: Programme de Stabilisation et de Reconstruction de l'Est de la RDC
STEP	: Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix
THIMO	: Travaux de Haute Intensité de Main d'œuvre



## **APROPOS D’ADEPAE**

Fondée en Février 1997, l’Action pour le Développement et la Paix Endogènes (ADEPAE, asbl) est une organisation non gouvernementale et non confessionnelle, agréée par la Division de la Justice et Garde des Sceaux sous le N° JUST.GS./S-KV/738/du 09/01/1999. Elle a été créée dans un contexte de l’après-guerre de 1996 à 1997, à la suite d’un constat amer selon lequel régnaient au Sud-Kivu en particulier et en RDC le climat des conflits communautaires, la guerre politico-armée et la précarité socio-économique. L’idéal pour ADEPAE est de voir la communauté congolaise vivre en harmonie et dans une cohésion parfaite où les droits et devoirs des citoyens sont respectés. L’Action pour le Développement et la Paix Endogènes a pour mission d’accompagner la population dans la transformation des conflits et dans la promotion de la bonne gouvernance en vue de contribuer à la construction d’une paix durable à l’Est de la RDC.

## **REMERCIEMENTS**

Ce Rapport est le fruit d'un effort conjoint entre les équipes de chercheurs d'ADEPAE et les enquêteurs indépendants. Elle est l'aboutissement d'une réflexion commune entamée dans le cadre d'un partenariat entre le FSRDC et ADEPAE et symbolise notre volonté de comprendre les racines des conflits, de réfléchir ensemble à des solutions adaptées aux enjeux de sécurité et de la justice dans les zones agro-pastorales et à perpétuelle tension.

Nous adressons nos remerciements à toutes les personnes et toutes les couches des populations que nous avons rencontré au cours de cette recherche dans les territoires d'Irumu, de Mahagi, de Djugu, d'Aru et de Mambasa. Nous aimerions également remercier, en l'occurrence, les autorités territoriales et provinciales de la Province de l'Ituri, les chefs coutumiers, les acteurs de la société civile, les sages, les femmes et les jeunes pour leur collaboration dans la recherche et pour avoir facilité l'accès sur le terrain.

Nous remercions de manière particulière le Directeur National et Visionnaire de ADEPAE Monsieur Tharcisse KAYIRA pour son soutien moral et ses orientations pour la bonne réussite de cette recherche.

Nos remerciements les plus sincères s'adressent au leadership de FSRDC pour son appui technique et financier sans lequel cette étude n'aurait pas eu lieu. Et enfin, que nos équipes de recherche trouvent dans ces résultats, le fruit de leur travail pour lequel nous les remercions.

## **RESUME**

Cette étude a pour objectif premier d'apporter un nouvel éclairage sur la manière dont les populations des Territoires de Aru, de Djugu, d'Irumu, de Mahagi et de Mambasa en général, et en particulier celles des Chefferies ciblées, perçoivent et vivent la problématique des conflits dans leurs entités et communautés respectives à travers le recueil de témoignages des personnes rencontrées dans 16 Chefferies. L'objectif principal de l'étude est d'intégrer la position des bénéficiaires dans le processus de traitement des problèmes et dans la recherche des solutions par les responsables politiques, les Chefs coutumiers, les leaders communautaires, les acteurs de la société civile et les confessions religieuses.

Deuxièmement, l'objectif de cette étude est d'analyser les facteurs qui influencent les conflits et les violations des droits humains dans les sites ciblés par la recherche, de susciter l'intérêt et de solliciter la volonté des décideurs pour un engagement réel à développer des solutions/stratégies susceptibles de réduire les violences et les tensions communautaires dont sont victimes les populations locales et susceptibles d'affecter la stabilité des institutions étatiques.

La recherche fournit les résultats d'un état des lieux effectué par ADEPAE dans le domaine de la transformation des conflits. Cet état des lieux évoque la situation des conditions sécuritaires déplorables dans certaines entités et présente une typologie des conflits, dont les plus remarquables sont les conflits fonciers, les conflits de pouvoir, les conflits armés, les conflits frontaliers, les conflits familiaux et les conflits identitaires.

Les résultats de la recherche ont mené à la formulation des recommandations à l'adresse des autorités en charge des questions agricoles et pastorales, des autorités coutumières, à celles en charge de la sécurité des personnes et de leurs biens, celles qui gèrent le secteur foncier, des agriculteurs et des éleveurs pour l'amélioration des conditions sécuritaires et de l'impunité dans ces zones en vue de réduire les tensions et violences inter et intracommunautaires afin d'accroître l'économie des Entités Territoriales Décentralisées.

Le présent travail est subdivisé en trois chapitres. Le premier explique le fondement philosophique, les objectifs de la recherche, les faits qui l'ont justifié et ont motivé sa réalisation, la démarche méthodologique suivie pour atteindre les objectifs ainsi que les zones concernées par la recherche. Le second chapitre présente l'état des lieux des conflits actuels et leur analyse. Le troisième chapitre porte sur la formulation des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration des conditions sécuritaires et le développement des zones couvertes par la recherche.

## **CHAPITRE I. CONTEXTE, OBJECTIFS, ZONES ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE**

Ce chapitre dresse le fondement philosophique, les objectifs de la recherche, les faits qui l'ont justifié et motivé sa réalisation, la démarche méthodologique suivie pour atteindre les objectifs ainsi que les zones concernées par la recherche.

### **I.1. Contexte et objectifs de la recherche**

#### **1.1.1. Contexte**

De 1999 à 2015, l'Ituri a été le théâtre des conflits entraînant de graves cas de violation de droits de l'homme qualifiés par certains de crime contre l'humanité et par d'autres de crime de génocide ou encore de crime économique. Ces conflits et leurs conséquences restent une préoccupation majeure, dans la mesure où ils constituent un défi multidimensionnel au développement économique et humain de cette région.

Beaucoup d'efforts y ont été initiés pour la réconciliation, la pacification et la restauration de l'autorité de l'Etat, surtout durant les années 2003 et 2005<sup>1</sup>. Sur le plan local, les premières réunions de résolution de ces conflits ont eu lieu du 13 au 23 juillet 1999 dans le Territoire de Djugu pour se terminer par les assises de Nyakasanza du 29 juillet au 4 août 1999. Sur le plan National, on peut citer l'accord de cesser le feu de Lusaka de juillet 1999, l'accord de retrait des troupes ougandaises du 06 septembre 2002, la signature de l'accord global et inclusif du 17 décembre 2002, l'acte de Dar-e-Salam du 16 mai 2003 ainsi que celui du 08 septembre 2007.

En 2008, les objectifs spécifiques du plan du relèvement communautaire et de stabilisation du District de l'Ituri ont été définis et lancés par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC) et le Gouvernement de la République Démocratique du Congo. Ce plan a été exécuté et avait atteint tous les cinq Territoires du District de l'Ituri<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup>IKV Pax Christi, *analyse de contexte de l'Ituri*, janvier 2009, p.11.

<sup>2</sup>TSHIMANGA J., Ituri: « Relèvement communautaire et stabilisation positifs grâce aux Nations Unies », in *Echos de la Monusco*, juillet 2011, p10.

Le programme de désarmement, de démobilisation, d'intégration et de réinsertion a été également initié, lancé et exécuté en trois phases avec l'objectif de rétablissement de la paix dans cette région de l'Ituri.

Cependant, il sied de reconnaître que ces efforts ont contribué tant soit peu à mettre en place les bases de la stabilisation ; néanmoins les résistances de certains groupes armés à Irumu, Mambasa et Aru , et pour tout l'Ituri : Les vols à mains armés, les vols des bétails, le kidnapping, les justices populaires, la problématique de respect des cahiers de charge des populations locales par les sociétés minières, le délabrement des infrastructures routières, etc. sont autant des facteurs de l'insécurité et de méfiances communautaires qui refont surface.

Il y a risque que les efforts de pacification, de stabilisation et de reconstruction entrepris par les acteurs tant locaux, nationaux qu'internationaux n'aboutissent aux résultats escomptés et que les subventions octroyées par le Gouvernement de la RDC à travers le Fonds Social de la République ne soient que des gaspillages à la suite des conflits persistants dans la Province de l'Ituri.

Depuis 2013, le Gouvernement de la RDC et la Banque Mondiale avaient défini des actions susceptibles d'améliorer la cohésion sociale des communautés à travers le projet de Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix. Ce programme, mis en œuvre par le Fonds Social de la RDC, vient en appui aux activités incluses dans les Stratégies Internationales de Soutien à la Sécurité et à la Stabilité de l'Est de la République Démocratique du Congo (IS4) à travers le programme STAREC.

Animé par le souci conjoint de contribuer à la stabilisation et à la transformation positive des conflits pour la Paix dans cette Province, ADEPAE et le FSRDC ont cherché à comprendre les dynamiques et les facteurs actuels des conflits ainsi que les solutions communautaires adaptées pour les résoudre à travers l'élaboration de la cartographie des conflits actuels dans les cinq Territoires composant la Province de l'Ituri (Aru, Mahagi, Djugu, Irumu et Mambasa).

### **1.1.2. Objectifs de la recherche**

L'objectif global de cette étude est de contribuer à la compréhension des dynamiques et facteurs actuels des conflits et des mécanismes adoptés pour les résoudre à travers la cartographie de ces conflits. Spécifiquement, il s'agissait d'élaborer la cartographie actualisée sur la situation des conflits dans les cinq Territoires de la Province de l'Ituri et de proposer

une stratégie d'intervention pour les prévenir et les gérer en tenant compte des réalités spécifiques de chaque entité. Les résultats de l'étude serviront à informer les communautés sur les différentes sortes des conflits qui affectent leurs entités et la cohésion sociale. Ces résultats mettront en lumière les suggestions des enquêtés pour les types des stratégies qui pourraient faciliter la transformation positive desdits conflits et ainsi arriver à la stabilisation de la Province.

## **1.2. Méthodologie, résultats et zones de la recherche.**

### **1.2.1 Méthodologie.**

Pour permettre de collecter les données utiles sur les conflits dans les zones ciblées par la recherche, il a été organisé un atelier de formation méthodologique pour faciliter l'élaboration des outils de collecte des données sur terrain par les chercheurs. Le but de l'atelier méthodologique était de permettre aux participants d'être outillés en techniques de collecte des données, de développer les aptitudes nécessaires dans la collecte des données et enfin, d'avoir une compréhension commune du questionnaire à administrer.

La collecte des données a été faite au moyen de technique d'interview semi-directive. Le questionnaire a été administré aux personnes sélectionnées sur base de leur statut social et professionnel ainsi que leur capacité de communiquer. Les échanges tournaient autour de questions posées, préparées d'avance dont le temps maximal par interviewer était en moyenne estimé à cent vingt minutes.

Dans chaque Territoire un atelier de validation et d'enrichissement des données récoltées a été organisé dans le souci de faire participer un grand nombre d'enquêtés. Ainsi, outre-les enquêtés sélectionnés dans les seize Chefferies ciblées, les participants aux ateliers ont été ciblés dans les autres Chefferies et Secteurs de façon à couvrir l'ensemble de la Province.

### **1.2.2 Résultats de la recherche**

1. La cartographie des conflits à l'origine des tensions communautaires et de l'instabilité dans certains coins de la Province est produite et les communautés informées sur la typologie de ces conflits ;
2. La situation de la vulnérabilité sociale et économique, conséquence de ces conflits, est partagée et maîtrisée par les participants aux ateliers de validation ;

3. La cartographie des zones prioritaires des conflits qui nécessitent l'attention particulière de l'action du projet est dressée ;
4. Les résultats de la recherche sont validés par les Administrateurs des Territoires, les Chef de Chefferies, les responsables des confessions religieuses, les membres de la société civile, les initiatives du développement, les bénéficiaires des sous projets de fonds social de la RDC, les opérateurs économiques, les pygmées, les retournés, les femmes, les jeunes et les autres vulnérables à travers le comité consultatif provincial Fons Social de la RDC/Antenne de la Grande Orientale(CCP).

### **1.2.3. Zones de recherche.**

Comme nous l'avons dit ci-haut, les territoires d'Aru, de Djugu, d'Irumu, de Mahagi et de Mambasa ont constitué l'objet de notre recherche. Néanmoins, toute l'étendue des Territoires, Secteurs et/ou de Chefferies n'a pas été couverte dans son entièreté. On a utilisé l'échantillonnage. La recherche a été menée dans : Les Chefferies de Bandaka, de Babila Babombi, de Bambasa en Territoire de Mambasa ; les Chefferies de Basili, de Baboa Bokoe, et de Walese Vonkutu en Territoire d'Irumu, les Chefferies de Bahema Nord, de Bahema Badjere, les Secteurs de Walendu Pitsi et de Tatsi en Territoire de Djugu ; les Chefferies de Djukoth, de Panduru et de War Palara en territoire de Mahagi ; les Chefferies de Otso, de Lu, de Aluru en Territoire d'ARU.

Le choix de ces entités a été motivé par le fait qu'elles sont caractérisées par des conflits et des tensions inter et intracommunautaires de diverses natures. Certaines ont été ciblées aussi par le fait qu'elles bénéficient de financement du Fonds Social de la République démocratique du Congo à travers le projet STEP. Les données des autres Chefferies/Secteurs ont été fournies par les participants aux ateliers de restitution organisés dans les chefs-lieux des Territoires ainsi que l'atelier du comité consultatif Provincial(CCP) et du FRRDC qui après discussions et compléments a validé ce Rapport de la cartographie des conflits actuels dans la Province de l'Ituri.

## **1.3. Echantillonnage et analyse des données.**

### **1.3.1. Echantillonnage**

La taille de l'échantillon prévue pour les cinq sites de la recherche était de quatre cents personnes. Le choix de personnes à enquêter se rapporte aux catégories et aux classifications suivantes : Les leaders communautaires, les représentants des éleveurs et/ ou des agriculteurs,

les acteurs impliqués dans la médiation des conflits communautaire, les autorités coutumières, les autorités administratives, les prestataires de service de sécurité ou de justice, les bénéficiaires des sous-projets FSRDC, les associations féminines et les membres de confessions religieuses.

**Tableau 1 : Statistique des personnes rencontrées par catégorie :**

Catégories	Hommes	Femmes	Jeunes	Total	%
Leaders communautaires	16	16	32	64	16
Représentants des éleveurs et/ou des agriculteurs	16	7	0	23	5.75
Acteurs impliqués dans la médiation des conflits communautaires	36	12	16	64	16
Autorités coutumières	16	0	0	16	4
Autorités administratives	16	5	0	21	5.25
Prestataires de service de sécurité ou de justice	20	12	0	32	8
Associations féminines	0	16	0	16	4
Membres de confessions religieuses	16	12	8	36	9
Bénéficiaires Sous projets FSRDC	64	40	24	128	32
Total	200	120	80	400	100

### 1.3.2 Approches d'analyse des données

Après la collecte et le dépouillement des données, nous avons recouru à deux types d'approche pour les interpréter<sup>3</sup> : L'approche qualitative et l'approche quantitative.

#### 1° Approche qualitative

Cette approche a rendu possible l'effort de la compréhension des conflits actuels en Ituri. Les réponses fournies par nos enquêtés ont été analysées suivant une grille de dépouillement permettant de comprendre pourquoi il y a des conflits dans les zones ciblées et comment ils se sont développés, qui en sont les acteurs clés et quelles en sont les conséquences dont sont victimes les communautés locales. Bien plus encore, cette grille nous a permis d'analyser le contenu et le sens des réponses en les regroupant dans des catégories similaires des conflits.

<sup>3</sup> QUIVY R. et VAN CAMPENHOUDT L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1988.



Toutes ces données ont été fournies grâce aux entretiens semi-structurés dont le guide en annexe.

## **2° Approche quantitative**

La nature des données collectées n'étant pas quantitatives, il serait aberrant de recourir à l'analyse statistique. Néanmoins, la catégorisation des conflits ne nous a pas empêché de recourir au comptage fréquentiel afin de déterminer les types des conflits communs et spécifiques à chaque Territoire. Ce qui a permis de tirer des conclusions sur les conflits à forte et/ou à faible intensité présentés en pourcentage.

## **Chapitre II. TYPOLOGIE DES CONFLITS DANS LA PROVINCE DE L'ITURI**

Ce chapitre présente les conflits à l'origine des tensions communautaires, de l'instabilité économique et de la fragilité des institutions, surtout coutumières. Il permet de comprendre comment les populations, les groupes professionnels comme les éleveurs, les agriculteurs, les opérateurs économiques et miniers perçoivent et vivent au quotidien ces conflits et comment ces tensions créent des turbulences, des violences tribales dont la conséquence est l'insécurité permanente. Ce chapitre identifie les différents acteurs, leurs intérêts ainsi que les conséquences de ces conflits sur le vécu quotidien des citoyens des zones précitées.

### **2.1. CONFLITS DANS LE TERRITOIRE DE MAMBASA**

Le Territoire de Mambasa couvre une superficie de 36,785 km<sup>2</sup>. Avec cette superficie il est le Territoire le plus vaste de l'Ituri avec une faible densité de 14 habitants par Km<sup>2</sup>. Sa population est constituée par plusieurs communautés tribales dont les Nande, les Babila, les Lese, les Ndaka, les arabisés et les pygmées.

Sur le plan économique, le Territoire de Mambasa possède un sol fertile favorisé par un climat tropical humide fortement influencé par l'altitude. On y pratique diverses cultures dont celle de : Manioc, igname, patate douce, riz, ail, banane, arachides et plusieurs autres variétés des légumes. Outre ces cultures, la population bénéficie de conseil et encadrement d'ESCO KIVU pour la culture pérenne de CACAO dans l'axe Makiki- Byakato. En plus du sol propice à l'agriculture, Mambasa est riche en ressources naturelles : Forêt, or, diamant, fer, bois, etc. La faune et la flore que l'on trouve dans le parc d'Okapi en est une spécificité et constitue une ressource économique pour le Territoire, la Province et le pays. Toutes ces ressources font objet de convoitise et leurs exploitations entraînent des conflits.

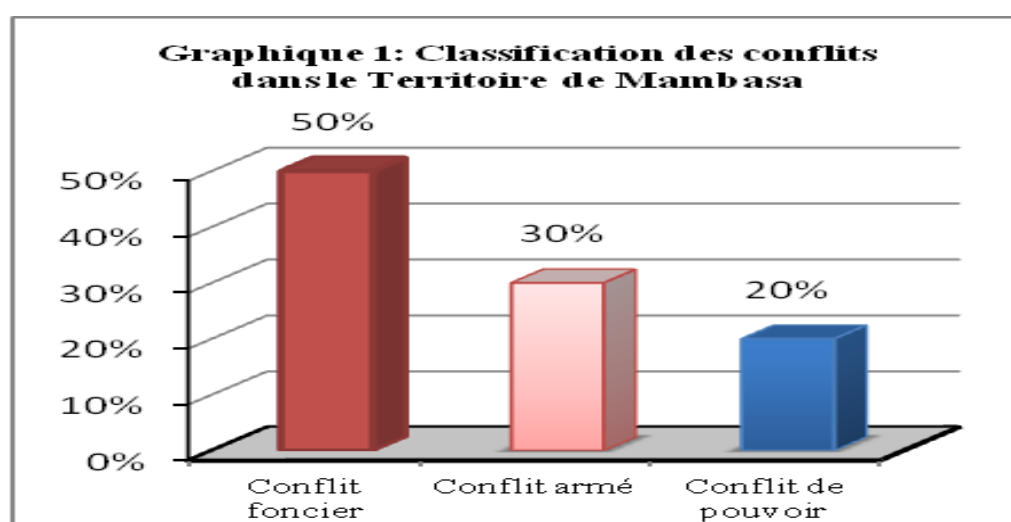
Administrativement, le Territoire de Mambasa est limité au Nord par le Territoire de Wamba, au Sud par le Territoire de Beni, à l'Est par le Territoire de Djugu et d'Irumu et à l'Ouest par le Territoire de Bafwasende. Le caractère ethnique conféré à ces entités incarne aussi les germes des conflits.

## 2.1.1 Classification des conflits dans le Territoire de Mambasa

**Tableau 2 . Typologie des conflits dans le territoire de Mambasa**

Type des conflits	Tendances	Fréquences.
Conflit foncier	40	50%
Conflit armé	24	30%
Conflit de pouvoir	16	20%
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>100%</b>

**Graphique 1: Classification des conflits dans le Territoire de Mambasa**



**Commentaire :** Le tableau ci-haut indique que 40 personnes sur 80 enquêtées, soit 50% affirment que les conflits fonciers sont les plus vécus dans les différentes Chefferies et les secteurs de Territoire de Mambasa. Il s'en suit les conflits armés tel qu'exprimé par 24 enquêtés, soit 30% et en troisième position vient les conflits de pouvoir selon 16 enquêtés, soit 20% de personnes interrogées. L'atelier de restitution et de validation des données de la recherche tenu à Mambasa le 18 décembre 2017 a confirmé la persistance de ces conflits.

Comme on peut le constater, l'enquête révèle 3 types des conflits généralement observés en Territoire de Mambasa : Les Conflits fonciers, les Conflits de pouvoir et les conflits armés.

### **2.1.1.2. Conflits fonciers**

L'instabilité sociopolitique et économique ainsi que l'insécurité humaine que connaît le Territoire de Mambasa est caractérisée par des facteurs et des dynamiques liés aux conflits fonciers se présentant sous plusieurs formes, notamment les conflits de terre opposant les agriculteurs (Nande) aux peuples autochtones (Pygmées, Ndaka, Bila, Lese), les conflits de pouvoir entre les autorités coutumières et les populations locales d'une part et les services étatiques et les populations locales d'autre part, et les conflits liés à l'exploitation des bois et/ou des ressources minières. Le conflit lié à l'exploitation des bois oppose très souvent les exploitants forestiers aux populations autochtones qui estiment que les dividendes de ces exploitations ne leur profitent pas assez par le fait de non-respect des cahiers de charge. Quant à celui relatif à l'exploitation des ressources minières, il oppose la RFO aux exploitants artisanaux. Ces derniers envahissent l'espace protégé de la RFO et détruisent son écosystème.

Les conflits fonciers tirent leur origine non seulement de l'inefficacité, l'inadaptation et l'inapplicabilité de la loi foncière mais aussi de l'accumulation excessive par des concessionnaires privés des terres fertiles et aurifères, mais aussi dans le non-respect de la loi et des normes régissant le secteur forestier. Ils affectent surtout la Chefferie de Babila Babombi dans les groupements de Bakaiko, de Makumo, de Bella et de Teturi.

L'exploitation de l'or et du diamant dans la réserve de faune à Okapi constitue une menace sérieuse de la sécurité. Souhaitée par les communautés locales alors qu'elle est interdite par l'Etat congolais, cette situation serait à la base de la création de milices dans la région. Tel fut par exemple le cas de sabotage de cette réserve à Epulu par les Maimai Simbaen 2012. Après la mort de Sadalla dit « Morghan », cette milice est actuellement dirigée par un certain Manu. En plus des acteurs susmentionnés, on cite également d'autres catalyseurs de ces conflits dont l'Administration foncière, le service de l'environnement, les chefs coutumiers voire les politiciens.

### **2.1.3 Conflits armés :**

La sécurité n'est pas totale sur une bonne partie du Territoire de Mambasa. Dans certains villages et surtout dans les zones éloignées des centres commerciaux, les populations font face à l'insécurité. Une accalmie relative s'observe dans les centres et les villages où sont positionnés des militaires des Forces armées de la RDC et les unités de la Police nationale congolaise. Les résultats enregistrés révèlent qu'en dépit de l'effort de l'éradication des groupes armés locaux, le groupe armé MAIMAI SIMBA dirigé par un certain MANU et les

milices en provenance de UPIENGE et de PANGOYI sont encore actifs et opèrent dans les zones aurifères. Les Forces Armées de la RDC ne sont pas encore parvenues jusqu'à ce jour à éradiquer leurs résistances armées.

Ces milices commettent des exactions sur les populations locales : Viols des femmes, pillages, tueries, etc. Les entités les plus affectées sont celles de Teturi-Bela, de Badengaido, des carrières d'or de Mutsatsa, de Ngurujipa, de Bapela, de Basiri, de Badibisa, de Bazama, de Bombo et aux points kilométriques 47-51 route Wamba.

Au-delà des violences physiques, de l'insécurité économique dont sont victimes les populations habitant ces zones, la Province n'arrive pas à mobiliser ses recettes minières et forestières. Ce qui a pour conséquence un manque à gagner criant pour booster l'économie de la Province de l'Ituri.

#### **2.1.4 Conflits de pouvoir :**

Les conflits de pouvoir se manifestent sous deux formes : Le conflit relatif aux limites administratives et le conflit autour du pouvoir coutumier. Huit personnes de nos enquêtés indiquent que le conflit de pouvoir est également source de l'insécurité et de l'instabilité en Territoire de Mambasa ; par conséquent un frein à la paix et au développement du milieu. A cet effet, le phénomène « ya Mado », un éléphant mystérieux qui sème la terreur dans la Chefferie de Babila Babombi sur l'axe Lolwa-Mambasa, est présenté comme un moyen d'expression d'illégitimation du pouvoir coutumier Bila à Bandikongbe à 18 km de Lolwa. Cet éléphant attaque les « suspects », dévaste des champs jusqu'au point d'entraîner le déplacement des populations.

Les facteurs saillants de ces conflits seraient les empiètements des fonctions, les usurpations des pouvoirs, les querelles de leadership et la revendication de droit de succession au pouvoir coutumier.

A titre illustratif, citons le conflit qui oppose la Chefferie de Bandaka et celle de Bombo. La Chefferie de Bandaka réclame son droit de gestion des villages Badengaido, Molokai et Salate actuellement administrés par la Chefferie de Bombo. Badengaido était cédé à la Chefferie de Bombo suite à l'insécurité causée par les braconniers dans le groupement de Basiri et à la demande du Chef de Bombo d'avoir un lieu sécurisé.

La Chefferie de Bombo a étendu son administration sur les villages Salate et Molokai et menace d'aller plus loin, en administrant même le village PK 47 sur l'axe Wamba. Il y a également tension entre le Territoire de Wamba et le centre commercial de Nia-Nia, à cause de groupement Baberu de la Chefferie de Wamba qui se trouve totalement enclavé dans le centre commercial de Nia-Nia.

Le Territoire de Mambasa est frontalier de celui d'Irumu. Il se peut que les conflits constatés dans celui-là connaissent des extensions dans celui-ci à la suite des effets de contagion ou de proximité entendus que leurs limites sont naturelles et que leurs écosystèmes ne sont pas trop différents. Examinons dans le point suivant l'état actuel des conflits en Territoire d'Irumu.

## **2.2. CONFLITS DANS LE TERRITOIRE D'IRUMU**

Ce Territoire est habité par les groupes ethniques suivants : Les Bira répartis dans 5 entités dont Babelebe, Basili, Mobala, Andisoma et Boboa-Bokoe; les Hema avec 3 Chefferies dont Bahema d'Irumu, Bahema Mitego, Bahema Boga et le Secteur de Bahema-Sud; les Lendu Bindi en Chefferie de Walendu Bindi; les Nyali dans la Chefferie de Banyali Tchabi et les Lese dans la Chefferie de Walese Vonkutu.

Outre ces 11 Chefferies et 1 Secteur, Irumu compte également une Ville avec 3 Communes : la Ville de Bunia ; les Communes de Mbunya, de Shari et de Nyakasanza. En plus des tribus sus évoquées, on n'y retrouve également les autres tribus de la République Démocratique du Congo.

Sur le plan économique, on y pratique l'agriculture et l'élevage. Le commerce général y est florissant. La pêche dans le lac Albert, l'exploitation de l'or, de bois et des ressources stratégiques tel le pétrole seraient à la source de différentes tensions et insécurité. Le paragraphe suivant présente les conflits qui naissent de ces tensions.

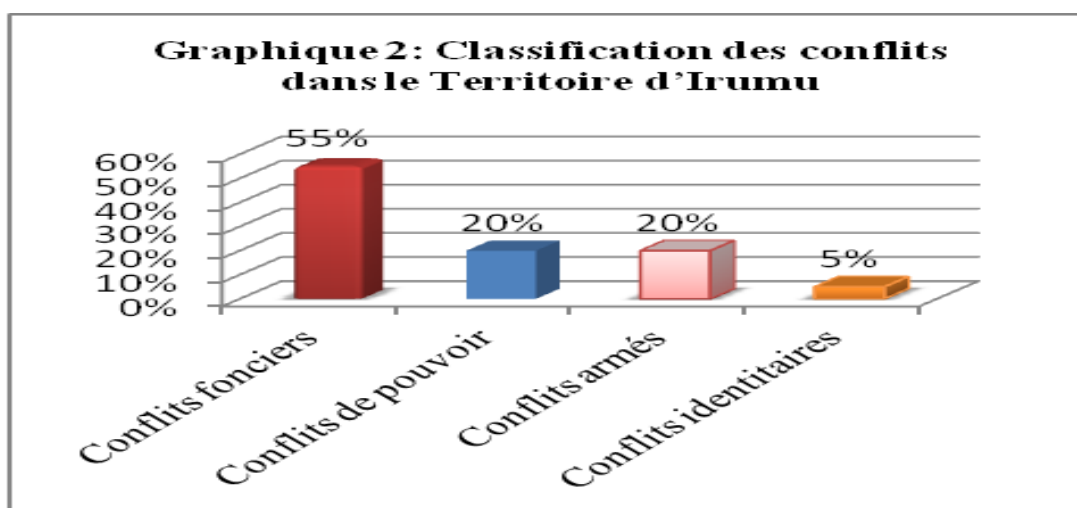
### **2.2.1 Classification des conflits dans le territoire d'Irumu**

**Tableau 3 . Typologie des conflits dans le territoire d'Irumu**

<b>Type des conflits</b>	<b>Tendances</b>	<b>Fréquences</b>
Conflits fonciers	44	55%
Conflits de pouvoir	16	20%

Conflits armés	16	20%
Conflits identitaires	4	5%
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>100%</b>

**Graphique 2 : Classification des conflits dans le Territoire d'Irumu**



**Commentaire:** La classification des conflits dans le Territoire d'Irumu montre que les conflits fonciers occupent la première place. 55% des enquêtés confirment l'existence inquiétante de ces conflits. Il est suivi de conflit de pouvoir avec 20%. Les conflits armés sont classés en troisième position avec également 20%, tandis que les conflits identitaires sont rangés en quatrième position avec 5%.

Le conflit identitaire est spécifique à la Chefferie de Walese Vonkuntu. Les pygmées y habitant sont successivement envahis et déguerpis. La chasse est remplacée par l'agriculture. Ils sont surexploités ; les paiements perçus par ces pygmées en contre partie de leurs prestations n'équivalent pas aux services rendus. Le conflit armé est plus observable dans les Chefferies de Bahema Boga, de Banyali Tchabi et de Walendu Bindi. Il s'observe néanmoins le conflit foncier sur l'ensemble de ce Territoire.

### **2.2.2. Conflits fonciers**

Comme dans le Territoire de Mambasa, le Territoire d'Irumu subit des tensions communautaires dues à la persistance des conflits fonciers. Les résultats de cette étude soulignent que ce phénomène date de plusieurs années et prend aujourd'hui une dimension inquiétante tel qu'exprimé par 55% des enquêtés. Les acteurs identifiés de ces conflits sont les exploitants forestiers, les pygmées, les déplacés, les agriculteurs et les éleveurs, les miliciens

FRPI, les ADF/NALU, les populations locales et les chefs coutumiers qui y jouent un rôle déterminant. Les facteurs explicatifs de ces conflits sont le non-respect des limites et du droit de propriété par les voisins ; l'occupation illégale des terres par des ménages ou familles élargies ; la livraison des faux documents d'enregistrement par les services publics de l'Etat et la dépossession des populations de leurs terres coutumières sans indemnisation etc. Le mouvement de déplacement de nombreuses personnes est aussi compté parmi les sources des conflits fonciers dans le Territoire d'Irumu, car, il arrive des fois que les Chefs coutumiers attribuent des sols à ces déplacés sans tenir compte des procédures en la matière. Mais aussi, parfois ces déplacés s'imposent et établissent leur autorité dans les Territoires d'accueil. On évoque ici les cas des déplacés « hutu » en Chefferie de Banyali Tchabi, les déplacés Nande en Chefferie de Walese Vonkuntu.

De ces différentes formes de conflits fonciers naissent parfois des actes de vandalisme entre individus qui s'étendent vers des batailles rangées entre communautés comme c'est souvent le cas entre les Walendu Bindi et les Hema d'Irumu. Ce qui a pour conséquence le développement des milices locales, la rupture de la cohésion sociale, le déplacement massif des populations, l'insécurité généralisée dans plusieurs Chefferies et groupements.

Parmi les cas de figure, on cite les conflits fonciers dans la Chefferie de Walese Vonkutu, précisément à Idohu, Ndalia, Samboko, Ngombe Nyama et Katabey. Ils affectent la Chefferie de Mobala, le groupement de Marabo, le village de Retha, le groupement de Mayalibo, le village de Bakadinda. La Chefferie de Basili n'est pas épargnée par cette dynamique, spécifiquement dans le groupement de Bandiamusu, de Makayanga, de Bogo et de Badungu.

### **2.2.3. Conflits de pouvoir.**

Les conflits de pouvoir et les conflits armés sont rangés en deuxième position avec 20% chacun. En examinant les informations sur les raisons et les motivations des conflits de pouvoir au sein du Territoire d'Irumu, il ressort que les facteurs liés aux limites administratives dues à l'inexistence des données topographiques fiables et actualisées sont à la base des tensions importantes entre les entités. Certains groupements sont confrontés par la problématique de l'administration parallèle à cause de mode de succession traditionnelle conflictuel d'une part de la famille régnante et suite aux manipulations politiciennes et aux intérêts économiques d'autre part. Le goût du lucre constitue un des enjeux majeurs des conflits de pouvoir coutumier dans de nombreuses Chefferies du Territoire d'Irumu. Il ressort



de cette étude que les acteurs de ces conflits sont les chefs coutumiers, les autorités politico-administratives, les familles régnautes, les politiciens et les communautés locales.

Les entités touchées par ces conflits sont la Chefferie de Basili, dans les groupements Ngombe Nyama, Bandiamusu, Makabo et Bandibaleso. Tandis que dans la Chefferie de Walese Vonkutu, on cite les groupements Apende, Manzombe, Mashomano, Bamande, Ofayi, Pikamaibo, Mabelenga, Bwanasura et Mayalibo. Ces conflits touchent également la Chefferie de Bahema Mitego. Sa persistance produit comme effets la méfiance entre communautés, le manque de confiance aux autorités politico-administratives, l'inexistence des initiatives du développement économique.

#### **2.2.4 Conflits armés**

Au cours de notre recherche, 16 personnes soit 20% d'enquêtés expliquent que la sécurité n'est pas totale sur l'ensemble de Territoire d'Irumu en général et dans les Chefferies ciblées par l'enquête en particulier. L'analyse des résultats révèle qu'en dépit d'efforts de l'éradication de plusieurs groupes armés locaux et l'anéantissement progressif des groupes armés étrangers, leurs éléments résiduels créent de temps en temps de l'insécurité. Il s'agit notamment de la milice Maimai, le FRPI et les ADF/NALU.

Par conséquent, les individus sont exposés aux violences de toutes sortes et perdent leurs biens à cause des pillages, des vols et des viols faits aux femmes. Cette situation entraîne des vagues de déplacements de populations dans la région allant de Luna à Ofayi, de Boga à Idohu, voire à Makayanga où 300 ménages déplacés ont été identifiés. Il a été relevé que les Chefferies de Walese Vonkutu et de Basili sont les plus affectées par ces conflits. Comme dans le Territoire de Mambasa, ces conflits ont un impact négatif non négligeable sur les conditions de vie des pygmées contraints de quitter leurs villages à cause de l'arrivée massive des déplacés en provenance du Nord-Kivu. Ces déplacements massifs ont un effet négatif sur la cohabitation avec les autochtones qui identifient ces déplacés comme des envahisseurs. D'où, naissance des conflits identitaires.

#### **2.2.5 Conflits identitaires :**

Outre les conflits qui opposent les autochtones aux déplacés, le réflexe identitaire s'observe également entre certaines ethnies telles les nilotiques, les soudanais et les bantus.

Actuellement les conflits ne sont plus nécessairement entre éleveurs et agriculteurs comme jadis, mais les gens se discriminent aussi selon les classes sociales et/ou économique. Dans leurs forfaits, par exemple, les milices de FRPI ciblent beaucoup plus les vaches des Hema plutôt que celles des Lendu Bindi. Nos enquêtés révèlent que ce groupe est constitué de la plupart des démobilisés de différents groupes armés de l’Ituri<sup>4</sup> même si la majorité constituée est Lendu Bindi. On pense à une coalition de bandes des pillards sanguinaires. Ils sont tellement mobiles qu’une fois le forfait est commis à Irumu, ils peuvent se retrancher soit en Ouganda, soit au Nord-Kivu, soit encore en Territoire de Djugu qui se remet petit à petit des effets des conflits de 1999-2003.

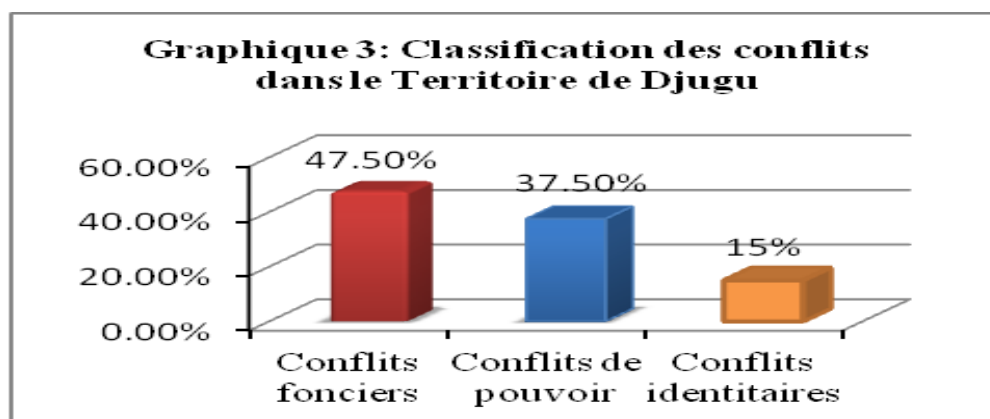
## 2.3 CONFLITS DANS LE TERRITOIRE DE DJUGU

### 2.3.1 Classification des conflits dans le Territoire de Djugu

Tableau 4 . Typologies des conflits dans le Territoire de Djugu

Type des conflits	Tendances	Fréquences.
Conflits fonciers	38	47.5%
Conflits de pouvoir	30	37.5%
Conflits identitaires	12	15%
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>100%</b>

Graphique 3 : Classification des conflits dans le Territoire de Djugu



<sup>4</sup>Notons à ce niveau que les milices de l’Ituri étaient à leurs débuts tribales et se livraient des batailles sur fond des idéologies ethnicistes.

**Commentaires :** Des enquêtes menées du 12 au 16 décembre 2017 dans le bassin agricole allant de Katoto à Kpandroma et passant par Masumbuko, Largu et Bule, il se dégage les conflits suivant :

### **2.3.2. Conflits fonciers :**

Au vu des résultats de la recherche, 38 personnes sur 80 enquêtés soit 47.5% affirment que les conflits fonciers affectent une bonne partie du Territoire de Djugu. Voici comment se présente ce conflit :

#### **a) Conflit opposant les agriculteurs aux éleveurs**

La pratique d'élevage et d'agriculture sur l'ensemble du Territoire national est du type traditionnel. L'élevage en divagation comme mode opératoire de plusieurs éleveurs met en compromission les relations de cohabitation avec les agriculteurs. Ces derniers ne cessent d'accuser la destruction de leurs champs par les bétails des éleveurs. Il est par ailleurs important de préciser que l'agriculture aussi dite extensif pratiquée par les agriculteurs serait aussi à la base de ces tensions.

#### **b) Conflit entre les grands concessionnaires et les exploitants agricoles**

Nous référant aux enquêtes faites sur terrain ainsi que la revue documentaire sur le conflit en Province de l'Ituri, on observe l'achat des vastes étendues de terres par les politiciens, les commerçants etc. Ne trouvant pas d'autres espaces fertiles où il faut placer les cultures, les agriculteurs exploitent ces étendus achetées mais abandonnées par leurs propriétaires, soit souvent sur leur autorisation tout comme sans aucune autorisation. Ce conflit se sent avec acuité en Chefferie de War Palara, groupement Palara autour de l'exploitation irrégulière de la concession KUZA par les populations environnantes.

#### **c) Conflit foncier opposant les déplacés aux autochtones**

Ces conflits opposent les agriculteurs aux éleveurs, les concessionnaires aux agriculteurs, les déplacés de guerres aux populations locales. Soulignons ici que la majorité population de Djugu est aussi bien éleveur qu'agriculteur.

Les ventes irrégulières des terrains par certains Chefs coutumiers, les divagations des bêtes (porcs, chèvres et vaches) sont des facteurs fondamentaux de ces conflits, mais aussi les envahissements et exploitation irrégulière et illégale de certaines concessions par les populations locales. Les enquêtés justifient également ces conflits par la poussée

démographique. Nous pensons plutôt à la concentration des populations dans des milieux qui jadis ne pouvaient être favorable qu'à quelques familles. En effet, avec le changement climatique, ces espaces ne sont plus trop rentables ; la production agricole y devient faible à cause de l'infertilité du sol.

### **2.3.3. Conflits de pouvoir**

Concernant les conflits de pouvoir, 30 sur 80 personnes enquêtées soit 37.5% pensent que ces conflits opposent plus les autorités politico-administratives entre eux. On y inclut les Chefs coutumiers, les hommes politiques ainsi que l'Administration judiciaire.

Les causes évoquées sont l'inexistence des cartes administratives actualisées, le trafic d'influence, les dividendes foncières, la restriction du pouvoir coutumier, les revendications des droits de succession au pouvoir coutumier, etc.

Les enquêtés avancent également l'idée selon laquelle les intérêts particuliers primant sur l'intérêt public, à défaut de retrouver son compte dans certains conflits jugés mineurs, l'administration laisse la situation s'amplifier. Par exemple la population du village Mundra a envahi depuis 1978 la colline Ndevu dans le village Tali Kpakpa du groupement Singo en Chefferie de Bahema Nord. Ce conflit n'a jamais été tranché jusqu'à ce jour. Les deux Chefs des villages se disputent encore autour de la gestion de cette colline. Ce qui nécessite l'intervention de l'autorité hiérarchique. D'autres enquêtés pensent que la question de leadership serait également amplificateur des conflits de pouvoir. Ce qui fragilise le pouvoir coutumier et divise les membres de clan régnant.

### **2.3.4. Conflit identitaire :**

Le conflit identitaire ne s'observe pas avec acuité en Territoire de Djugu, du moins dans l'axe concerné par cette enquête. A ce jour, les conflits sont plus interindividuels, mais exacerbés par les idéologies ethnocistes et culturelles. Néanmoins 12 personnes soit 15% des enquêtés pensent que certaines organisations ne tiennent pas compte de l'équilibre tribal lors de la sélection de la main d'œuvre.

## **2.4 CONFLITS EN TERRITOIRE DE MAHAGI**

Le Territoire de Mahagi est situé dans le côté nord du Lac Albert et partage une longue frontière avec l'Ouganda. Il est administrativement subdivisé en 8 Chefferies et une commune

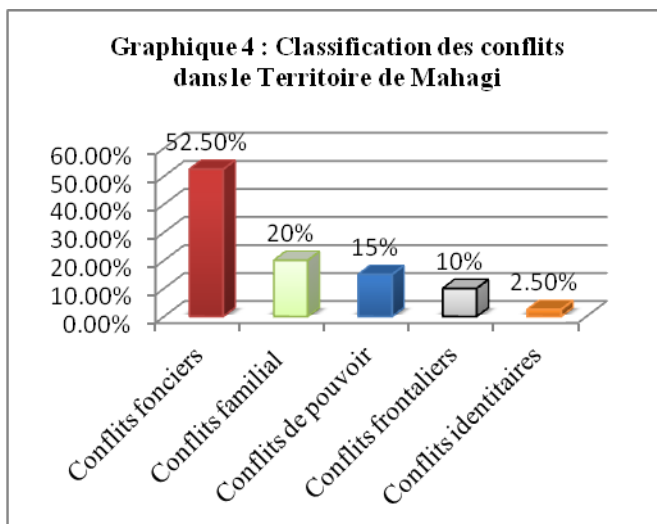
rurale. La population vit principalement de l'agriculture, pêche, élevage et commerce transfrontalier. Mahagi est presque monoethnique (Alur). L'explosion démographique est un facteur principal des conflits familiaux, politiques (entre les Chefs coutumiers) et inters claniques.

#### 2.4.1 Classification des conflits dans le Territoire de Mahagi

Tableau 5 . Typologies des conflits dans le Territoire de Mahagi

Type des conflits	Tendances	Fréquences
Conflits fonciers	42	52,5%
Conflits familiaux	16	20 %
Conflits de pouvoir	12	15%
Conflits frontaliers	08	10%
Conflits identitaires	02	2.5%
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>100%</b>

Graphique 4 : Classification des conflits dans le Territoire de Mahagi



**Commentaires :** Cinq types des conflits sont identifiés en Territoire de Mahagi dont les conflits fonciers, conflits de pouvoir, conflit frontalier, familial, et le conflit identitaire. Selon

leur intensité, les conflits fonciers sont classés en première position avec 52,5% suivi de conflit familial et de pouvoir représentant respectivement 20% et 15% d'opinion. Quant aux conflits frontaliers, 8 de nos enquêtés reconnaissent l'existence de ces conflits soit 10% d'opinion exprimées. Dans ce Territoire, les conflits identitaires sont de faibles intensités soit 2.5% d'opinions exprimées. Les détails quant à la nature de ces conflits sont présentés dans les lignes qui suivent.

#### **2.4.2. Conflits fonciers**

Comme dans les Territoires précédents, le Territoire de Mahagi est aussi confronté par les conflits fonciers. Les résultats de l'étude mentionnent que 42 personnes rencontrées lors des enquêtes, soit 52.5% des enquêtés, soulignent l'existence et la persistance des conflits fonciers. La rareté des terres arables, le non-respect des limites (cas de la Chefferie des Anghal, entre Jupudero et Jupagasa d'un côté et entre Jupudero et Jupio de l'autre), la forte densité de la population, l'infertilité du sol et la vente illicite des terres par les autorités locales sont des facteurs qui alimentent ces conflits fonciers à Mahagi. Les résultats de la restitution relèvent que les grands propriétaires se sont accaparés des étendues très vastes, souvent sous exploitées au détriment des populations locales. Dans ce Territoire, les répondants attribuent la responsabilité de la rareté des terres arables à la présence des concessionnaires et les sociétés minières. A partir des discussions dans les focus-groups, il s'avère que les terres considérées appartenir à l'Etat sont celles gérées par le pouvoir coutumier. Les autorités coutumières s'approprient beaucoup d'espaces.

Parlant du facteur démographique, il a été constaté que certaines entités font face à une forte pression démographique à cause de leurs faibles superficies. La taille des ménages et la densité sont très élevées. C'est le cas des Chefferies, des groupements et des villages suivants la Chefferie des Panduru, groupement d'Akar, village Aisi, groupement Nyoka, groupement Rona au Centre Simbi, Centre Ngote, village Panyabire et Pamonyi. A la Chefferie des Djukoth, groupement Drunju, Jupawalu-Zaa, villages Jupawanga, Zaa, centre de Ndama, Centre Kotung'ola. Enfin Chefferie des War-Palara, Groupement Pakuo et Centre Mahagi.

La relation entre les autorités locales et le populations dans ce cadre précis des conflits fonciers est souvent caractérisée par des tensions et la crise de confiance. Les autorités sont souvent accusées de partialité, de corruption, d'injustice par les parties aux conflits fonciers, les services de cadastres et de titres immobiliers ainsi que les Chefs coutumiers sont plus

pointés par les personnes rencontrées. Les organes judiciaires sont accusés de corruption dans les différends portés par devant eux. Ceci se remarque très souvent dans les procès opposant les populations locales aux concessionnaires.

Il en est de même de la main noire des hommes politiques. Tel est par exemple le cas de conflit qui oppose les habitants du groupement PAKUO à un opérateur économique dénommé UPOKI. Il ressort de nos enquêtes que les facteurs à la base de ce conflit sont la violation de la concession de ce commerçant par la population locale qui connaît un accroissement. Le commerçant n'ayant pas exploité toute sa concession, cette population l'a envahie et l'exploite sans l'autorisation du propriétaire.

#### **2.4.3. Conflits de pouvoir**

La méconnaissance des limites administratives et l'absence des cartes administratives actualisées sont des facteurs principaux qui alimentent les conflits et tensions entre les entités d'une part et entre les individus, d'autre part. De nos enquêtes, il se révèle que la Chefferie d'Angh'al, Groupement Angh'al II, Village Usigo, et Village Kalangada sont affectés par ces conflits. Les dividendes à tirer des nouveaux lotissements sont en outre des facteurs amplificateurs des conflits entre les autorités coutumières et les autorités issues du processus de la décentralisation (cas de Mahagi centre en Chefferie de Warpalara).

#### **2.4.5. Conflit familial**

Sur 80 personnes enquêtées, 16 personnes soit 20% évoquent l'existence de conflit familial en Territoire de Mahagi. Les présomptions de la sorcellerie, l'irresponsabilité, l'ivresse et l'infidélité d'un des conjoints sont pris comme source de tension au sein des familles. Ces causes avancées ont des effets d'entraînement allant de l'incendie des cases à l'assassinat et divorce. Le conflit familial apparaît également lors de partage des héritages entre héritiers à défaut très souvent des testaments des défunts. A ce moment tous les membres de la famille ont tendance à écarter la conjointe de la lignée des héritiers. Cette situation en vient souvent à des disputes entre belles familles au point de recourir à la violence par l'usage d'armes blanches comme moyen pour recouvrer son droit.

#### **2.4.6. Conflit frontalier :**

Situé à la frontière avec l'Ouganda, le Territoire de Mahagi connaît les conflits frontaliers. L'enjeu principal de ces conflits est, selon nos enquêtés, l'exploitation de pétrole.

Néanmoins, ils portent également sur les limites des frontières et les trafics transfrontaliers. Pour la population locale, la revisitation des accords sur les limites territoriales devraient tenir compte des données anthropologiques et historiques du milieu avant d'implanter quelconque bornes frontières que ce soit. En effet, pour elle, plutôt que d'avancer les limites dans la zone neutre coté congolais, les experts devaient associer les pouvoirs locaux aux négociations pour ne pas perdre ce qu'ils considèrent comme leurs biens patrimoniaux. Lesquels biens s'étendraient jusqu'à Pakwachi en Ouganda.

#### **2.4.7 Conflit identitaire**

Quoique Mahagi est à majorité monoethnique, son chef lieu, Mahagi centre, reste multiculturel. L'afflux des personnes autre que celles parlant la langue Alur au sein de différents services étatiques et paraétatique au détriment des autochtones créent des frustrations. Ces frustrations créent des chocs internes aux autochtones. A la moindre déviation comportementale de ces agents, les autochtones recourent à la violence et exigent leur remplacement.

### **2.5. CONFLITS EN TERRITOIRE D'ARU.**

Le Territoire D'Aru est l'une des entités déconcentrées de la Province de l'Ituri et est limité au Nord par le Soudan, à l'Est par l'Ouganda, au Sud par les Territoires de Mahagi et Djugu et à l'Ouest, par la Province de Haut-Uélé (Territoire de Faradje et de Watsa). Ses coordonnées géographiques le situent entre 2°8' et 30°66' de longitude Est. Il a une superficie de 6.690 Km<sup>2</sup> et est subdivisé à huit Chefferies et une Commune rurale. Ces Chefferies sont Aluru, Kaliko-Omi, Kakwa, Lu, Ndo-Okebo, Nio-Kamule, Otso et Zaki<sup>5</sup>.

Avec une superficie de 6690 Km<sup>2</sup>, on y trouve plusieurs ethnies, notamment les Kakwa, les Kaliko-Omi, les Lugbara et les Ndo-Okebo. En ce jours sa population est estimée à 2.070.159<sup>6</sup>, mais toutefois, il existe des zones de fort peuplement et celles qui sont faiblement peuplées. C'est surtout le Sud et le Sud-Est qui sont peuplés, tandis que le Nord, l'Ouest et le Nord-Est restent les régions les moins peuplées. Cette répartition inégale de la population est conditionnée par la fertilité du sol.

---

<sup>5</sup>Rapport annuel 2013 du territoire d'Aru

<sup>6</sup>Idem



Ariwara est réputé grand centre commercial transfrontalier. La Commune d’Aru, chef-lieu du Territoire connaît une urbanisation rapide. Sa population vit essentiellement de l’agriculture et de commerce.

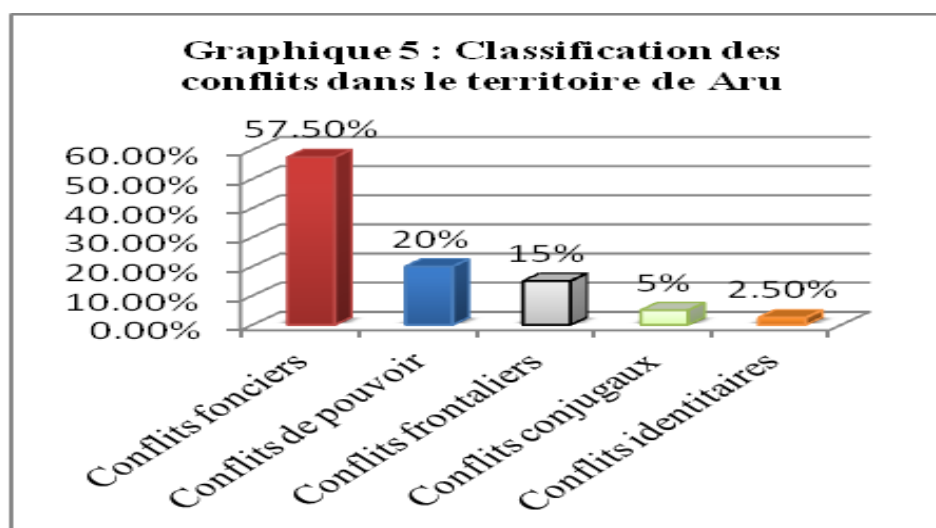
L’élevage y est pratiqué à petite échelle. Sa Population croît géométriquement à tel point qu’il se pose avec acuité le problème des terres arables. Ce qui entraine des conflits fonciers. Sa proximité avec les centres de Vura et d’Aruwa en Ouganda favorise la fraude massive et provoque des conflits frontaliers.

### 2.5.1 Classification des conflits dans le Territoire d’Aru

**Tableau 6 . Typologies des conflits dans le Territoire d’Aru**

Type des conflits	Tendances	Fréquences
Conflits fonciers	46	57.5 %
Conflits de pouvoir	16	20 %,
Conflits frontaliers	12	15 %,
Conflits conjugaux	04	5%
Conflits identitaires	02	2.5%.
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>100%</b>

**Graphique 5 : Classification des conflits dans le territoire de Aru**



**Commentaire :** Les conflits identifiés en Territoire d’Aru sont regroupés en cinq types les conflits frontaliers, les conflits fonciers, les conflits de pouvoir, les conflits conjugaux et les conflits identitaires. De tous ces conflits, les conflits fonciers sont communs à toutes les entités enquêtées et représentent 57.5% des cas analysés. Ils sont suivis des conflits de pouvoir qui touchent trois des cinq entités ciblées soit 20%, conflits frontaliers 15%, conflits conjugaux 5% et conflits identitaires 2.5%. Soulignons que les deux derniers conflits sont spécifiques à la Chefferie de Alur et celle de Lu. L’exploitation de l’or et la rareté des terres arables en sont les causes principales.

### **2.5.2. Conflit foncier**

De nos enquêtes, il ressort que c’est la Chefferie de Lu qui connaît plusieurs cas des conflits. La plupart de nos enquêtés soutiennent que le conflit foncier est la conséquence logique de l’accroissement rapide de la population. Pour une superficie de 567 km<sup>2</sup>, la population est passée de 113132 habitants à 2014 à 120213 habitants à 2017 avec une densité passant de 199,52 hab/km<sup>2</sup> à 212,007hab/km<sup>27</sup>. La Chefferie étant essentiellement à vocation agricole, sa population a tendance à rechercher très souvent de nouvelles terres arables. Face à cette situation, non seulement il se crée des conflits des terres entre agriculteurs, mais on y inventorie aussi des conflits entre agriculteurs et éleveurs à cause des divagations et destructions des champs par les bétails.

En Chefferie de Zaki, la population locale s’attaque à la concession de la paroisse catholique d’Ariwara, village Lamila et village Nyerogora. Le même type de conflit est aussi identifié au groupement Labho et oppose le village Labho à celui de Kamaka. Ce conflit entraîne également plusieurs autres types des conflits dont le conflit de pouvoir.

### **2.5.3. Conflit de pouvoir**

A la commune d’Aru, le conflit de pouvoir est amplifié par le phénomène de l’urbanisation. Le processus de la décentralisation a pour contrainte la délimitation territoriale. En voulant préciser la limite territoriale de cette nouvelle entité, de nouveaux conflits de pouvoir ont apparus. Les Chefferies de Otso, de Nio-Kamule et de Lu se voient amputer leur superficie au profit de l’entité « Commune ». Cette délimitation a comme effet immédiat le lotissement de nouveaux quartiers dont Katanga. Il se fait que la majeure partie de Katanga relevait de la compétence territoriale de la Chefferie de Otso, groupement Eru. Ce conflit oppose les

---

<sup>7</sup> Rapport annuel 2017 de la chefferie Lu

familles régnautes autour de succession au pouvoir coutumier à Ode (village Angaku Sud) et à Owu (village Essoko) dans le groupement Amaguna.

Bien plus encore, les conflits sur les limites administratives ont été également signalés entre les Chefferies suivantes : Kakwa et Kaliko au niveau du groupement Mobiti, village Egi ; Aluru au groupement Apinaka, village Apinaka et Lu au groupement Ombi-anzi, village Edzo.

#### **2.5.4. Conflits frontaliers**

A la suite des conflits nés à la frontière de la RDC et l'Ouganda à Vura en 2015, il a été convenu que les bornes soient implantées tout au long de la frontière Nord en vue d'éviter les violations des espaces Nationaux de ces deux pays. Malheureusement, l'implantation de ces bornes de Vura à Mahagi crée le problème de l'identité nationale des citoyens. En effet, les populations se posent la question de savoir à quel Etat se soumettre entendu que ces bornes séparent certaines d'entre elles de leurs Etats d'origine. La population craint en outre que l'exploration et l'exploitation de pétrole de Ofaka jusqu'à Wani. II en Chefferie de Otso n'engendre de nouveaux conflits.

#### **2.5.5. Conflits conjugaux**

Les conflits conjugaux sont surtout ressentis en Chefferie d'Aluru. L'exploitation de l'or au centre commercial d'Apodo et à la limite avec les Alurs Djuganda est présentée comme facteur principal des discordes au sein des foyers. Les hommes s'adonnent à cette activité et oublient d'effectuer des travaux champêtres et l'élevage. Pour nos enquêtés, les hommes se dérobent de leurs devoirs en tant que chefs des foyers. Seules les femmes s'occupent de la scolarisation de leurs enfants et leur éducation familiale. Cette situation est à la base de l'instabilité de la plupart des foyers jusqu'à entraîner des divorces.

#### **2.5.6 Conflit identitaire**

La recherche des terres arables entraîne le conflit identitaire. Tel est par exemple le cas de conflit entre la population de Lu et celle de Nio-Kamule au village Etopi. Ici, la population de Etopi I qui a longtemps vécu sur la colline Adjuine dans le groupement Ofaka se voit chasser par la population de Lu. La chasse à l'homme se fait par des machettes et lances, destructions des champs, abattage des bétails. Et pourtant, la population chassée, quoique originaire de Nio-Kamule, n'a jamais donné allégeance à cette dernière chefferie.

Jusqu'à l'avènement de la Commune rurale d'Aru, le quartier Katanga était majoritairement habité par la population Kakwa et Lugbara originaire de Otso. Il semble que par stratégie politique, certains hommes politiques proche de la mouvance présidentielle (sic) aient confié la gestion de ce nouveau quartier aux originaires d'une Chefferie autre que Otso. A l'occurrence la Chefferie de Lu. Cette situation crée le mécontentement à Otso.

En conséquence, depuis 2015 la population de Otso s'oppose à la cession de cette partie de son entité traditionnelle (recours à la violence avec usage d'armes blanches, incendies des maisons, déterrement des bornes...). Bien plus encore, il nous semble que l'enjeu fondamental de cette opposition serait les dividendes à tirer de ce lotissement. Le conflit identitaire s'observe également entre Zaki de l'Est et de l'Ouest. Elle aurait pour cause les velléités hégémonistes des uns sur les autres ainsi que l'ordre chronologique d'occupation de l'espace commun actuel. Ce qui entraîne comme conséquence la tentative de la création d'une Entité parallèle à cette chefferie qu'on pourrait dénommer « Nyangarakata »<sup>8</sup>. Sommes toutes, les conflits en Territoire d'Aru sont complexes et méritent une attention particulière. S'ils sont de faible intensité à ce jour, ils peuvent un jour embraser toute la région étant donné que chacune de ces chefferies peut se tisser des alliances avec l'Ouganda voisin qui pose déjà avec acuité la problématique de frontière dans toutes ces limites avec la RDC allant de Ingbokolo dans le Territoire d'Aru à Rukwanzi dans le Territoire d'Irumu.

---

<sup>8</sup>Informations recueillies auprès des participants à la restitution des enquêtes menées en Territoire d'Aru.

## CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Ce chapitre est essentiellement axé sur les grandes conclusions qui se profilent des résultats de la recherche et sur les perspectives de transformation des conflits. Ainsi, en premier lieu on discutera des principaux constats relatifs aux conflits. En deuxième lieu on dégagera des recommandations sous forme des perspectives de transformation des conflits et d'amélioration de la gouvernance locale.

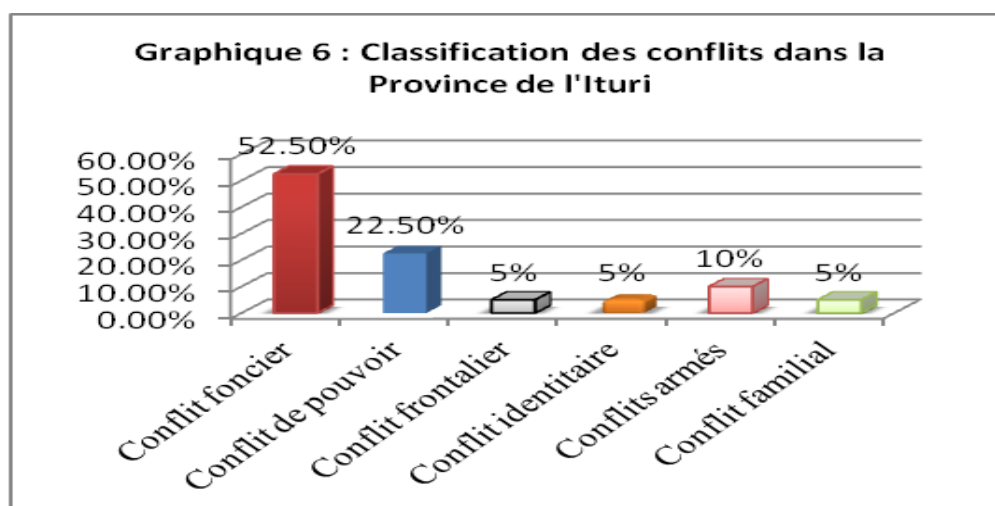
### 3.1 Principaux constats

Des résultats présentés aux chapitres précédents, il ressort quelques constats importants. Il s'agit entre autres de la persistance des conflits fonciers, des conflits de pouvoir, des conflits frontaliers, des conflits armés, des conflits identitaires, des conflits familiaux. Ce qui nécessite la bonne consolidation des actions de pacification.

**Tableau 7: classification des conflits en Province de l'Ituri**

<b>Territoire</b> <b>Nature de conflit</b>	<b>ARU</b>	<b>DJUGU</b>	<b>IRUMU</b>	<b>MAHAGI</b>	<b>MAMBASA</b>	<b>TOTAL</b>
Conflit foncier	46	38	44	42	40	210
Conflit de pouvoir	16	30	16	12	16	90
Conflit frontalier	12	0	0	8	0	20
Conflit identitaire	2	12	4	2	0	20
Conflits armés	0	0	16	0	24	40
Conflit familial	4	0	0	16	0	20
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>400</b>

**Graphique 6 : Classification des conflits dans la Province de l'Ituri**



**Commentaires :** Les conflits fonciers et les conflits de pouvoir sont communs à tous les cinq Territoires de la Province de l'Ituri. Selon leur intensité, le foncier occupe la première place avec 52,5% suivi des conflits de pouvoir avec 22,5%, les conflits armés à Irumu et Mambasa 10%. Les conflits familiaux et frontaliers sont spécifiques aux territoires d'Aru et de Mahagi alors que les conflits identitaires sont relativement ressentis dans les 4 Territoires à l'exception de Mambasa.

### **3.1.1 Persistance des conflits fonciers et crise de la gouvernance foncière**

#### **1° Persistance des conflits fonciers**

Les conflits fonciers ne sont pas un phénomène isolé. Ils sont en relation avec des problèmes d'ordre économique, social et démographique que connaissent les communautés soit de manière circonstancielle soit de manière permanente. Parmi ces phénomènes, il y a la mauvaise répartition des terres traditionnelles, les mouvements des populations (déplacés, réfugiés, rapatriés), l'injustice et la discrimination dans le partage de l'héritage.

Les terres rurales ou traditionnelles sont inégalement réparties dans ces Territoires. Par des modes divers (achat, héritage, don), les grandes parties des terres sont actuellement des biens privés de grands propriétaires et de grandes familles historiques. En effet, les principaux grands propriétaires sont des anciennes Eglises (catholique ou protestantes) et des tierces personnes physiques. Quant aux grandes familles historiques, elles sont attachées au pouvoir traditionnel. En tant que détenteur de la terre, le pouvoir traditionnel s'est accaparé des espaces immenses transmis par héritage aux générations. Ces espaces jouent des fonctions économiques et politico-symboliques. Sur le plan économique, ils sont utilisés pour les activités agricoles (agriculture, élevage) et l'exploitation minière. Sur le plan politico-symbolique, ils servent à consolider le pouvoir traditionnel par le prestige et la richesse qu'ils procurent ainsi qu'à symboliser sa force ou sa puissance.

Les terres détenues par les grands propriétaires sont sous-exploitées. Beaucoup d'espaces ne sont pas exploités. Pour réduire cette sous-exploitation, les grands propriétaires pratiquent le fermage ou le métayage. Les terres appartenant aux tierces personnes (morales ou physiques) sont protégées car couvertes par des titres de propriété délivrés par des autorités compétentes.

En ce qui concerne le mouvement des populations, il a été noté ces dernières années des déplacements des populations congolaises du Nord-Kivu, de l'Ouganda et du Sud-Soudan vers la Province de l'Ituri à cause de l'insécurité physique ou économique. Plusieurs déplacés sont à la recherche ou ont trouvé des champs pour leur subsistance et investissement. Certains achètent auprès des autorités coutumières des concessions importantes qui étaient exploités par les populations locales. Cette situation est à la base des relations de conflictualité entre les déplacés et les résidents « appelés autochtones ». Elle affecte beaucoup plus la communauté Pygmée qui est dépouillée de ses terres et de moyens de subsistance. Les Territoires de Mambasa, d'Irumu, d'Aru et de Mahagi sont les plus touchés par ces conflits fonciers liés aux mouvements des populations.

Quant à la pression démographique, elle interfère dans les conflits fonciers à cause de la hausse de la demande de terre due à l'augmentation du volume de la population. Ce qui rend la terre de plus en plus rare, et influence l'abandon des activités agricoles au profit du commerce ou de l'exploitation minière. La montée démographique est plus observée dans les Territoires de Mahagi et d'Aru. Les jeunes abandonnent le travail agricole en migrant vers les villes ou les zones minières telles Durba, Djalasiga et Mongwalu pour exercer le petit commerce ou l'exploitation artisanale des minerais à cause de la rareté de la terre dans leurs milieux. Les jeunes sans travail dans les villages sont exposés au recrutement dans les groupes armés. La crise de la gouvernance foncière amplifie ces conflits.

## **2° Crise de la gouvernance foncière**

Les pratiques observées dans la gouvernance foncière sont à la base des conflits fonciers dans les communautés étudiées. Selon les résultats de cette étude, il se dégage que les coutumes sont les plus pratiquées dans la gouvernance foncière au sein des communautés de Mambasa, d'Aru, d'Irumu, de Mahagi et de Djugu. La Loi foncière<sup>9</sup> souffre de l'ignorance et du non application dans les pratiques courantes. La prédominance des procédures coutumières dans le règlement des litiges à caractère foncier est la conséquence de la non application de la loi foncière. Dans les communautés étudiées, les coutumes en matière foncière sont en « concurrence » avec la loi foncière. Leur cohabitation est difficile et non fonctionnelle. Les coutumes sont plus connues et plus appliquées par rapport à la loi foncière malgré l'existence et la présence dans certaines entités des instances judiciaires compétentes. D'une manière

---

<sup>9</sup>Il s'agit de la Loi N° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime générale des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés.

générale, les lois ne sont pas connues et suivies par la plupart de populations rurales. Les comportements individuels et collectifs se réfèrent davantage aux traditions et aux coutumes. La loi foncière n'est pas suffisamment intégrée dans ces communautés rurales. Elle n'est pas connue par manque de vulgarisation. Par conséquent, elle n'a qu'une existence théorique dans ces communautés étudiées. L'observation faite sur ces coutumes foncières et les pratiques qu'elles génèrent démontre qu'elles provoquent une insatisfaction de petits exploitants, comme les pygmées par exemple à cause de leur opacité et iniquité. Les coutumes foncières favorisent certaines catégories sociales, généralement celles attachées au pouvoir traditionnel et aux églises, au détriment du reste de la population.

Les terres acquises par des voies coutumières et non couvertes par des titres de propriété sont les plus vulnérables, et placent leurs occupants ou exploitants dans un rapport de dépendance vis-à-vis du pouvoir traditionnel. Les conflits fonciers liés au non-respect des limites tirent leur source du manque des méthodes rigoureuses dans la délimitation des propriétés foncières et du caractère oral de la preuve de propriété. Les champs sont séparés par des moyens naturels (rivières, ruisseaux, arbres, roches, etc.), lesquels moyens peuvent subir de modification au fil de temps, et entraîner ainsi une contestation. Le caractère oral de la preuve d'acquisition d'une propriété foncière par héritage, donation ou achat n'offre pas assez de garantie en cas de conflit. De nombreux conflits fonciers sont dus aux abus de confiance favorisés par le manque de preuve écrite. Ce problème de limite ne se pose pas seulement entre les populations vivant dans différents villages, mais aussi, selon le constat fait sur le terrain, des conflits opposant les communautés à l'ICCN dans certains milieux. Une délimitation faite sans respect des règles et principes établis dans la loi réglementant le secteur et le non-respect des promesses<sup>10</sup> faites vis-à-vis des communautés seraient à la base de ce fait.

Le faible niveau de compétence des autorités coutumières ronge la gouvernance foncière. Les autorités traditionnelles, politiques ou judiciaires impliquées dans le règlement des litiges fonciers ne disposent souvent des compétences nécessaires pour rendre des jugements équitables. La plupart d'entre elles n'ont pas le niveau d'instruction requis. L'ignorance de la loi foncière par les autorités locales et leurs administrés, la confrontation entre la loi et les

---

<sup>10</sup> Selon la loi en la matière, des projets d'intérêt communautaire doivent être fait en faveur des communautés riveraines. Une fois ces promesses ne sont pas respectées, soit c'est le conflit entre les populations locales et leurs Chefs locaux d'un côté et soit entre les communautés et l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature de l'autre.



coutumes, absence d'une ordonnance<sup>11</sup> déterminant les compétences de chaque acteur œuvrant dans la gouvernance foncière et tant d'autres, entraînent beaucoup d'abus dans la gestion des conflits fonciers. Les procédures et les décisions sont orientées par les traditions alors que celles-ci ne garantissent pas l'égalité et la justice. Cette crise de la gouvernance foncière engendre d'autres conflits à l'instar des conflits armés.

### **3.1.2. Conflits armés.**

Les opérations militaires et les négociations menées conjointement par la Communauté internationale et l'Etat Congolais ont abouti presque à l'anéantissement des rébellions conduites par certains groupes armés nationaux et étrangers à l'Est de la R.D. Congo. Pour l'Ituri en particulier, plusieurs anciens groupes armés locaux ont rallié les processus d'intégration en abandonnant des activités militaires. Néanmoins, d'autres se sont réorganisées et continuent d'opérer dans certaines zones de la Province. Actuellement, il existe deux grands groupes armés actifs en Ituri, à savoir le Maï-Maï Simba et le FRPI. Le groupe armé Maï-Maï Simba est actif dans le Territoire de Mambasa tandis que le FRPI opère dans l'axe Gety-Boga.

Ces groupes armés locaux constituent évidemment une menace à la sécurité pour non seulement les villages et les entités coutumières qu'ils occupent, mais pour l'ensemble de la Province de l'Ituri avec la LRA qui occupe l'axe Nord vers la frontière avec le Sud-Soudan et la province du Haut-Uélé à Kengezi base. Ces groupes armés sont à la base de la déstabilisation de la région et entraînent de déplacements massifs de la population.

### **3.1.3 Persistance des conflits identitaires**

Bien que les résultats de l'étude place à la quatrième place les conflits identitaires dans la Province de l'Ituri, ceci ne réduit en rien son caractère dangereux de destruction de la cohésion sociale. A la suite des évènements historiques malheureux qui ont endeuillés cette province, nombreux enquêtés se montrent réservés pour témoigner ou souligner l'importance de l'existence des conflits identitaires au sein de leurs communautés. Et pourtant les conflits identitaires sont observables dans toutes les communautés étudiées. Le ressent cas de violences ethniques qui se sont déroulées dans la chefferie de Bahema Nord et Balendu en

---

<sup>11</sup> Se référant à la Loi de 1973, une Ordonnance présidentielle devait être signée afin de donner plus de lumière sur certaines questions foncières.

décembre 2017, illustre un fait réel de la « persistance » desdits conflits. Dans la plupart de cas, ils opposent des populations en utilisant les clichés de « migrants et autochtones » ou le concept « majorité et minorité numérique ou économique ».

L'Ituri est caractérisé par une hétérogénéité des populations et des cultures qui affirment son multiculturalisme. Cependant, les communautés, définies par la culture, ne vivent pas en harmonie. Il se développe dans leurs relations des tensions sociales, lesquelles tensions affectent les relations interpersonnelles et intercommunautaires.

Aucun Territoire parmi les cinq étudiés n'est épargné par les conflits identitaires. Si certains facteurs socio-politiques ou historiques peuvent expliquer théoriquement les conflits identitaires en Ituri, il est fort remarquable, en pratique, que lesdits conflits sont dus aux divergences d'intérêts économiques, sociaux ou politiques entre communautés.

Quelques cas peuvent illustrer ces considérations. Les tensions entre les éleveurs et agriculteurs dans les Territoires de Irumu, de Mahagi et d'Aru prennent souvent le caractère ethnique dans ces entités, car ils touchent les intérêts des uns et des autres.

#### **3.1.4. Conflits de pouvoir.**

Les résultats de l'étude placent les conflits de pouvoir en deuxième position après les conflits fonciers et sont observables dans tous les territoires de la Province de l'Ituri. Les entités coutumières sont les plus affectées par ce type des conflits. La lutte de pouvoir recouvre de multiples enjeux à la fois économiques, politiques et ethniques ou claniques qui tirent leurs origines dans le mode de gestion et d'accès au pouvoir surtout coutumier et dans l'insuffisance ou l'inexistence des actes juridiques, administratifs ou fonciers fiables et claires. Il se pourrait que nombreuses entités coutumières ne disposent pas de titres ou actes fonciers, cartes physiques, topographiques qui fixent les limites entre les entités. Cette situation oppose beaucoup des chefs coutumiers dans les entités enquêtées à titre d'exemple : la chefferie de Panduru contre la Chefferie de Djukoth.

Le mode de désignation des autorités traditionnelles basé sur des prescrits coutumiers et l'incapacité de certains chefs traditionnels sont des facteurs qui favorisent les conflits au sein de certaines entités. Cette lutte pour le contrôle des administrations coutumières révèle

l'importance de ces dernières dans la gouvernance congolaise et démontre que les conflits « de pouvoir » sont avant tout des compétitions pour le contrôle des ressources et s'inscrivent dans la longue histoire de la région.

La capacité de l'Etat reste faible et caractérisée par un système de gouvernance clientéliste qui amplifie le sentiment d'appartenance ethnique et contribue à la détérioration du tissu social.

### **3.1.5 Conflits familiaux et l'émergence d'une « culture de violence »**

Dans les communautés étudiées, la violence est courante dans les réponses à certaines préoccupations individuelles et collectives. L'ivresse des hommes, la question de l'héritage, la sorcellerie, les viols de femmes et leur exclusion dans la gestion des affaires familiales ne sont pas sans conséquence psychologique et physique dans les communautés. Les gens recourent à la violence et non au droit ou aux négociations dans les situations de divergence de convictions ou d'intérêts matériels. Cette violence se manifeste sous forme des tueries, des incendies des maisons, destruction méchante des champs et des pâturages, des viols, etc.

S'agissant particulièrement des violences sexuelles basées sur le genre, les Territoires enquêtés n'échappent pas à cette réalité. Les viols sont commis au quotidien. Les besoins en assistance aux femmes victimes d'exploitation conjugale sont considérables dans les communautés rurales étudiées. Nombreuses femmes sont malheureusement réduites au silence à cause du poids des cultures et du contrôle social. Les femmes rurales subissent les violences domestiques, la marginalisation et la discrimination dans l'héritage ou la possession des biens immobiliers comme la terre ou la maison. Le changement des perceptions sociales sur le genre est un défi qui nécessite une attention particulière pour améliorer la situation de la femme.

## **3.2 RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS.**

### **3.2.1. Par rapport aux conflits fonciers :**

Les résultats de l'étude suggèrent une combinaison d'approches pour la prise en charge efficace de ces conflits fonciers dans la Province. Cette stratégie doit considérer :

- La sécurisation des terres communautaires (individuelles et collectives) à travers des campagnes de sensibilisation pour la certification des propriétés s'avère impérieux ;

- Dans un contexte des conflits récurrents, le recours à la loi comme instrument de régulation du secteur foncier et de prévention des différends potentiels est important.

Cependant les gestionnaires même de la terre, entre autres certains Chefs coutumiers ne maîtrisent pas la loi foncière, ainsi que les exploitants de terre (surtout les paysans), il est capital que toutes les parties renforcent leurs connaissances sur cette loi.

- Dans le cadre de règlement des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs, il faudra poursuivre des médiations foncières à travers les mécanismes traditionnels de résolution des conflits, par les techniques de résolution des conflits souvent organisés par les ONG, mais aussi privilégier l'aménagement de territoire, l'élaboration et la mise en place d'une cartographie déterminant les zones de pâturages et de l'agriculture en favorisant aussi la promotion de l'élevage moderne ;
- Les intérêts des communautés devraient être privilégiés et protégés par les autorités au détriment des grands exploitants terriens pour réduire la pauvreté et les compétitions autour de la terre. D'où la nécessité de la mise en place d'une politique provinciale de régulation du secteur à travers un édit sur le foncier en province de l'Ituri ;
- Etant donné la pression démographique qui menace certains territoires et que la portion de la terre qui revient à cette population diminue, il est important de sensibiliser la population à développer d'autres alternatives permettant l'accès aux revenus (activités non agricoles). La promotion des activités génératrices de revenu, serait une de solutions à ces défis.

### **3.2.2. Par rapport aux conflits armés**

Pour réduire le phénomène des groupes armés et l'insécurité dans les zones instable, les participants aux interviews et aux ateliers des restitutions ont formulés les recommandations ci-après :

- Poursuivre le programme de démobilisation en impliquant les communautés locales et les entités décentralisées pour l'intégration des ex. combattants. Il est important que les communautés et les autorités locales s'approprient l'action et collaborent techniquement avec les gestionnaires du programme PNDDR et leur doter de la capacité de création d'activités génératrices de revenus ;
- L'implication de la jeunesse comme acteurs et victimes du phénomène groupes armés est une nécessité. D'où le besoin de la mise en place des initiatives qui visent l'autonomisation économique et citoyenne de jeunes et également leur intégration dans la gestion des entités aussi bien coutumières qu'étatiques ;

- L'intensification des émissions radios, animées par des jeunes « ex. combattants » et d'autres ayant d'expériences positives de paix dans leurs vies ;
- La volonté politique des autorités ainsi que le renforcement des opérations militaires et policières est une condition sine qua non pour la réussite des recommandations ci-haut citées. Car « Investir dans la sécurité des personnes et de leurs biens, c'est investir dans le développement et la prospérité pour des générations ».

### **3.2.3. Par rapport aux conflits identitaires**

Les violences qui ont secoué la Province de l'Ituri ont renforcé la prise de conscience de l'identité tribale au détriment de l'identité nationale, provinciale ou locale, bien que visiblement cela n'est pas perçu aux yeux de personnes non informées. L'identité ethnique ou tribale est intériorisée dans les Chefs de communautés et devient l'expression économique, politique, sociale des populations.

Pour prévenir des potentielles crises ethniques qui pourraient encore endeuiller les populations de l'Ituri, les participants ont suggérés :

- Qu'il soit organisé semestriellement dans chaque Chefferie/Secteur, sous la modération de l'autorité coutumière et territoriale, des séances de dialogue démocratique réunissant toutes les communautés et couches pour parler de sujets qui constituent de divergences, mais aussi des facteurs connecteurs. La jeunesse et les femmes devraient suffisamment participer dans les initiatives de la paix ;
- Intensifier les campagnes de paix à travers les émissions radio, animées conjointement entre les institutions coutumières, étatiques, les ONG membres de la société civile, les organisations de femmes et jeunes ;
- Renforcer la collaboration entre les autorités et les ONG de la société civile œuvrant dans la protection et la transformation de conflits à travers un cadre permanent pour faire le monitoring des conflits et envisager de solutions afin de limiter ou prévenir les violences ethniques ;
- L'Implication des élus est très capitale dans la prévention et la résolution des conflits ethniques, car disposant d'une capacité de mobilisation et de la légitimité. Les communautés doivent jouer le premier rôle et porter la responsabilité dans la recherche de paix, ceci passe par les structures locales de paix et de développement qui doivent être accompagnées par les institutions étatiques, les organisations nationales, internationales et la société civile pour gérer les conflits dans leurs entités, d'où la nécessité des appuis

financiers, technique Dans ce cadre, il serait important que le Gouvernement Provincial et l'Assemblée Provinciale vote un édit pouvant règlementer les questions de paix et de résolution pacifique dans la province de l'Ituri.

#### **3.2.4 Par rapport aux conflits de pouvoir**

Les conflits de pouvoir constituent un danger potentiel pour la sécurité, la stabilité des institutions et le développement dans la Province de l'Ituri. Au regard de l'ampleur et intensité que présentent ces conflits l'étude suggèrent des stratégies suivantes pour solutionner ce phénomène :

- Etant donné que la cause des différends est fondée sur la méconnaissance des limites physiques et géographiques entre les entités (groupements, Chefferies, villages...), l'élaboration d'une cartographie physique fixant des nouvelles limites serait une de solution pour atténuer les tensions au sein des entités ;
- La cartographie des entités coutumières doit être vulgarisée à travers les medias et les panneaux, ceci pour limiter les ambitions d'expansion et de conflits des limites administratives ;
- Il nous semble que le pouvoir coutumier est tourné d'une part vers les intérêts économiques aussi individuels que la défense des intérêts de la population ; d'autre part, il s'observe le non-respect des normes coutumières et de l'autorité coutumière, faute de l'insuffisance des connaissances par les populations des valeurs traditionnelles qu'incarnent leurs chefs coutumiers. Ceci ouvre la porte à tous les maux et conflits. La fonction du Chef coutumier est considérée par certaines personnes comme moyens d'accès aux ressources économiques, surtout foncières qu'une position de serviteur et de protecteur des valeurs culturelles. Il est important que les communautés, surtout les autorités traditionnelles et étatiques, s'attèlent urgemment sur l'amélioration de la gouvernance coutumière, comme stratégie de renforcement des entités décentralisées et d'atténuation des tensions communautaires ;
- Le renforcement des capacités de transformations des conflits, du rôle de chefs coutumiers dans le développement communautaire ainsi que le leadership positif doivent animer les autorités provinciales et les organisations de la société civile.

### **3.2.5. Par rapport aux conflits familiaux**

L'ampleur et la forme que présente les conflits familiaux est inquiétante dans les communautés. Il est alors important de craindre le pire dans l'avenir si les autorités administratives, politiques, judiciaires et coutumières ne prennent pas aussi des mesures et stratégies adéquates. Les suggestions ou les recommandations suivantes ont été formulées par les participants à l'étude :

- La justice populaire contre les victimes du phénomène « sorcellerie », doit être réprimé sévèrement. Et une étude sociologique et juridique doit être conduite pour élucider la question afin d'apporter des solutions réfléchies ;
- Renforcer les mesures de lutte contre la vente des produits fortement alcoolisés. L'alcoolisme et l'ivresse, les viols et les violences faites aux femmes devront être sanctionnés par les autorités à tous les niveaux, surtout au niveau des autorités coutumières, car elles sont à la base de la destruction des plusieurs ménages ;
- Organiser des émissions radio sur les méfaits de l'alcoolisme et de l'ivresse sur la santé de la personne, sur l'économie familiale et la destruction de la famille et la société ;
- Les Chefs coutumiers doivent jouer le rôle primordial dans la sensibilisation sur la place de la femme dans la gestion de l'économie de ménage.

La mise en place et ou la redynamisation d'un organe ou structure de gestion des questions familiales au sein de Chefferies/Secteurs et groupements est recommandée. Si le Ministère en charge du genre et de la famille s'assure que de telles structures sont mise en place et sont fonctionnelles, les conflits familiaux seront réduits dans les communautés de la Province de l'Ituri.

### **3.2.6. Actions conduites dans la Province d'Ituri.**

Cette recherche n'avait pas l'intention d'évaluer l'impact des sous projets réalisés par les Fonds Social de la République et ses ALE, mais les chercheurs sur terrain avaient la curiosité de connaître la perception des communautés bénéficiaires de ces sous projets. Il ressort donc que des appuis financiers du Fond Social de la RDC pour la réhabilitation et construction des écoles et centres de santé, ont largement contribué à renforcer l'effort de la consolidation de l'autorité de l'Etat, de la stabilisation de la paix et du développement de l'Ituri. La stratégie consistant à faire participer les communautés locales à cet effort est un grand atout pour leur responsabilisation et consolidation de la cohabitation pacifique. Les communautés voisines sont obligées de veiller ensemble sur les biens communautairement acquis : Infrastructures

scolaires, leurs équipements en pupitres, chaises, tables et armoires pour conservation des matériels didactiques, etc. Les patrimoines ainsi acquis font la fierté de leurs milieux. Il en est de même de projet d'appui aux activités agro-pastorales et THIMO. Le fait de construire les infrastructures socio-économiques dans l'ensemble de la Province sans discrimination des Territoires ni Chefferies ou Secteurs, le sous projet FSRDC est entrain de renforcer le tissu social de la population à travers les actions qui parlent.



## CONCLUSION

Ce rapport a présenté les résultats de la recherche sur les conflits et la Gouvernance dans les Territoires d'Aru, de Mahagi, de Djugu, d'Irumu et de Mambasa. Il fournit un ensemble des connaissances analysées sur les dynamiques des conflits dans les entités ci-haut indiquées. A ce titre, ce rapport de recherche est une étude des dynamiques des conflits et une perspective pratique de construction de la paix.

Pour vérifier l'hypothèse principale selon laquelle il persiste des conflits dans les Territoires de Djugu, d'Aru, d'Irumu, de Mambasa et de Mahagi dont les effets violents déséquilibrent la paix sociale, le processus de cette recherche a connu trois moments méthodologiques : La collecte des données par l'enquête qualitative, l'organisation des restitutions et la rédaction du rapport final. Ces trois moments ont eu à être atteints suite à un renforcement des capacités des chercheurs dans la collecte et l'analyse des données.

A travers les trois chapitres qui constituent l'ossature de ce rapport, il a été analysé, outre les aspects liés au contexte et à la méthodologie de l'étude, l'état des lieux socio-économiques des entités étudiées ; la dynamique des conflits et enfin la formulation de quelques constats et recommandations. Ces différents chapitres ont permis de dégager les résultats qualitatifs qui confirment la manifestation des conflits fonciers, des conflits identitaires, des conflits de pouvoir, des conflits familiaux et des conflits armés dans les Territoires de Djugu, d'Aru, d'Irumu, de Mambasa et de Mahagi.

La mauvaise distribution de la terre, le dualisme du pouvoir coutumier au sein de certaines entités, l'injustice, la corruption, le favoritisme, le clanisme, l'insuffisance des connaissances sur la loi et le recours consécutif aux coutumes ou le protocole d'accord entre les Chefs coutumiers et l'Etat sur la gestion de la terre sont autant des facteurs qui alimentent les conflits fonciers en Province de l'Ituri et méritent une attention particulière. A partir des résultats, quelques recommandations de transformation des conflits et d'amélioration de la gouvernance locale ont été formulées.

Fort de ces résultats, il convient de constater enfin que les conflits fonciers, les conflits de pouvoir, les conflits armés et les conflits identitaires constituent des défis pour le développement communautaire et la construction de la paix dans les communautés post-

conflit de l'Ituri. Le rôle des autorités traditionnelles et étatiques dans la recherche de solutions et dans l'accompagnement des communautés au processus de réconciliation des communautés devrait être ressenti au sein des entités à travers les instruments et/ou outils administratifs, économiques et politiques.

*Les actions menées par le Fonds Social de la République (FSRDC) dans les différentes entités est un exemple illustratif de ce mécanisme.* La collaboration entre les acteurs de transformations des conflits, les autorités locales et la société civile à tous les niveaux doit aussi être renforcée à travers des mécanismes de coordination pour l'intérêt de la population.

**David NKURUNZIZA**

**Chef de Projet ADEPAE BUNIA**

## **BIBLIOGRAPHIE**

1. IKV Pax Christi, *analyse de contexte de l'Ituri*, janvier 2009.
2. QUIVY R. et VAN CAMPENHOUDT L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1988.
3. TSHIMANGA J., Ituri: « Relèvement communautaire et stabilisation positifs grâce aux Nations Unies », *in Echos de la Monusco*, juillet 2011.
4. Rapport annuel 2013 du Territoire d'Aru.
5. Rapport annuel 2017 de la Chefferie Lu.
6. Loi N° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des suretés.

## **EQUIPE D'ENQUETEURS**

Sous la coordination de Monsieur David NKURUNZIZA le Chef de Projet ; Gestion et Prévention des conflits ADEPAE Bunia/et le Consultant Jean TSUMBU GBORO, cette étude a été menée sur terrain grâce à l'appui des chercheurs et enquêteurs suivant :

1. Honoré KAHWA ;
2. Mireille YOGOLELO ;
3. Delphin BAENI ;
4. Moïse BIGANZA ;
5. SUMBU FAMILI ;
6. SIFA ASIMWE ;
7. URING'THO JUMARYEK ;
8. Johnny MUNGURIEK ;
9. Samson ADHULE.



**ADEPAE BUKAVU (siège)**  
 Av. Montagne, n°18, Ville de Bukavu(RDC)  
 +243993090958/ [adepaeoord@gmail.com](mailto:adepaeoord@gmail.com)

**ADEPAE BUNIA**  
 Av. des églises N°18,  
 Q. Lumumba/Ville de Bunia/Ituri(DRC)  
 +243814345090/ [davidadepae@gmail.com](mailto:davidadepae@gmail.com)



### ANNEXE1 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Nom de l'enquêteur:
Date:

#### PARTIE 1: Situation géographique

Territoire	Chefferie/Secteur	Groupement	Village

#### PARTIE 2: CONSENTEMENT INFORME : *L'enquêteur doit lire à haute voix la partie*

Question	Réponses et Codes
Bonjour. Mon nom est _____ Je suis enquêteur pour Action pour le Développement et la Paix Endogène, qui travaille dans la transformation des conflits. Nous aimerions vous poser une série de questions afin de mieux comprendre la situation dans laquelle vous vivez: les conflits et les facteurs qui sont à l'origine ou contribuent aux tensions, aussi bien que votre réaction à ces conflits. Nous vous remercions d'avance pour votre participation.	(1) Oui

#### PARTIE 3: QUESTIONNAIRE

N°	Question	Réponses
DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES		

1	Sexe	
2	Age	
4	Quel est votre niveau d'étude ?	
5	Quelle est votre profession ?	

### QUESTIONS DE L'ENQUÊTE

QUESTIONS PRINCIPALES	REPONSES
Quelles sont les interventions de développement entreprises dans votre milieu ?	
Quel est l'impact de ces interventions dans votre milieu?	
Quels sont les conflits susceptibles de surgir à cause de ces interventions (les causes, le lieu et la manière dont ils se présentent, le moyen utilisé par les parties en conflit, les personnes ou les communautés impliquées dans ces conflits, les conséquences et le degré de l'impact, les stratégies à mettre en place pour son éradication) ?	
Ces interventions contribuent-elle à recouvrer la paix ?	
Selon vous comment peuvent –elles contribuer au rétablissement de la paix ?	
Quels sont les problèmes qui troublent la paix et peuvent détruire les actions de développement ?	
Quels sont les facteurs qui influencent ces	

conflits ?	
Depuis quand il y a ces conflits ?	
Où ont lieu ces conflits ?	
Qui en sont les acteurs ?	
Comment peut-on les résoudre ?	
Ces conflits ont-ils été résolus ?	
Pensez-vous que la paix est durable ici chez vous ?	
Comment peut-on éviter les conflits et qui peuvent jouer le rôle de sa prévention ?	
Quelles relations existent entre les femmes, les jeunes, les pygmées, les retournés, les déplacés et les réfugiés avec les autres membres de la communauté dans le milieu ?	
Sont-ils impliqués dans la recherche des solutions aux problèmes ou conflits dans le milieu ?	

**ANNEXE 2 : CARTE DE LA PROVINCE DE L'ITURI**

